

TARIFS 2014 DIGITAL

Publicité commerciale

01 AMAURY MEDIAS DIGITAL

Un acteur de référence.....03-04

02 L'EQUIPE

Tarifs Formats Web.....05

Tarifs Formats Mobiles / Tablettes.....06

03 LE PARISIEN

Tarifs Formats Web.....07

Tarifs Formats Mobiles / Tablettes.....08

04 AUTRES SUPPORTS

Tarifs Formats Web.....09

Tarifs Formats Mobiles / Tablettes.....10

05 DÉGRESSIFS, CGV ET CONTACTS

Remises et majorations.....11

Conditions Générales de Vente.....12-13

Contacts.....14



UNE OFFRE ÉDITORIALE LARGE, DES CONTENUS PREMIUM

Disponibles sur tous les supports digitaux (web, mobile, tablette)

ACTUALITÉ GÉNÉRALE

ACTUALITÉ SPORTIVE

THÉMATIQUES Lifestyle, féminin, sport



Le Parisien.fr

L'Equipe.fr
L'Equipemag.fr
L'Equipe21.fr

La Parisienne.com
Sport&Style.fr
France Football.fr
Adrénaline.fr
llosport.fr

LA FORCE DES MARQUES, LA PUISSANCE DES SITES

Le Parisien

L'EQUIPE

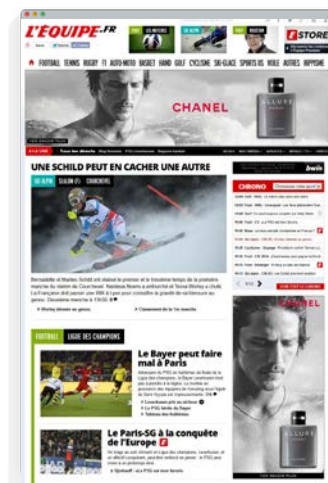


7,8M de VU
2,3M de mobinautes

5,4M de VU
2,5M de mobinautes

UNE LARGE PALETTE DE SOLUTIONS PUBLICITAIRES

- Branding, formats impactants
- Vidéos (*in-stream, in-banner*)
- Opérations spéciales
- Brand Content
- Dispositions multi-écrans (*web, mobile, tablettes, TV*)



Opération Brand Content Cross-média Renault F1 - Les Artisans de la Victoire

UNE POLITIQUE D'INNOVATION SOUTENUE



NATIVE ADVERTISING

OFFRES DATA
(ciblage prédictif extension d'audience...)

UN DYNAMISME SUR LES OFFRES

OFFRE PACKAGÉE
SUR LES TEMPS FORTS

EXEMPLES DE DOSSIERS
THÉMATIQUES DIGITAUX



 SALON DE L'AUTO

 HIGH TECH NOMADE

 MODE ACCESSOIRES

 APÉROS CHICS

 SANTÉ

 ENVIRONNEMENT

SUPPORTS WEB



	Options	Rotations Articles	Rubrique	Homepage de Rubrique
FORMATS DISPLAY*				Tarif CPM Brut
Bannière (728x90, 1000x90)	Classique	18 €	20 €	25 €
	Expand	22 €	24 €	30 €
	Associé à FT	31 €	34 €	43 €
Bannière Grand angle (1000x200)	Classique	58 €	60 €	65 €
Bannière push down (1000x450 → 90)	Classique	78 €	80 €	85 €
Masthead ¹ (1000x250)	Classique	85 €	87 €	90 €
Pavé (300x250)	Classique	23 €	25 €	30 €
	Expand	28 €	30 €	36 €
	Associé à FT	39 €	43 €	51 €
Grand Angle (300x600)	Classique	53 €	55 €	60 €
	Expand	64 €	66 €	72 €
Interstitial (800x600)		48 €	50 €	55 €
Papier peint		90 €	92 €	100 €
Format impactant ¹		sur devis		

* L'ensemble des formats display seront majorés de 20% pendant la période du 12 juin au 31 juillet 2014

¹ Ce format peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion

	Rotation Générale
FORMATS VIDÉO	
	Tarif CPM Brut
Pré-Roll	100 €
Post-Roll	70 €
In-Read	100 €

	Options	Homepage	Rub. Foot HP de Rub Direct & Lives	Autre Rubrique
FORFAIT D'EXCLUSIVITÉ				Tarif Forfait Brut à la journée
Habillage 100% PDV	Lundi à vendredi	66 000 €	28 000 €	22 000 €
	Samedi - dimanche	72 000 €	30 000 €	25 500 €
	Événementielle ²	77 000 €	34 000 €	30 000 €
Habillage + impactant ¹ 100% PDV	Lundi à vendredi	72 000 €	31 000 €	26 000 €
	Samedi - dimanche	77 000 €	34 000 €	31 000 €
	Événementielle ²	102 000 €	42 500 €	34 000 €

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

¹ Le format impactant est cappé à 1/jour/internaute et peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

² Dates événementielles définies au calendrier 2014 d'Amaury Médias.

SUPPORTS MOBILE / TABLETTES

L'EQUIPE.FR

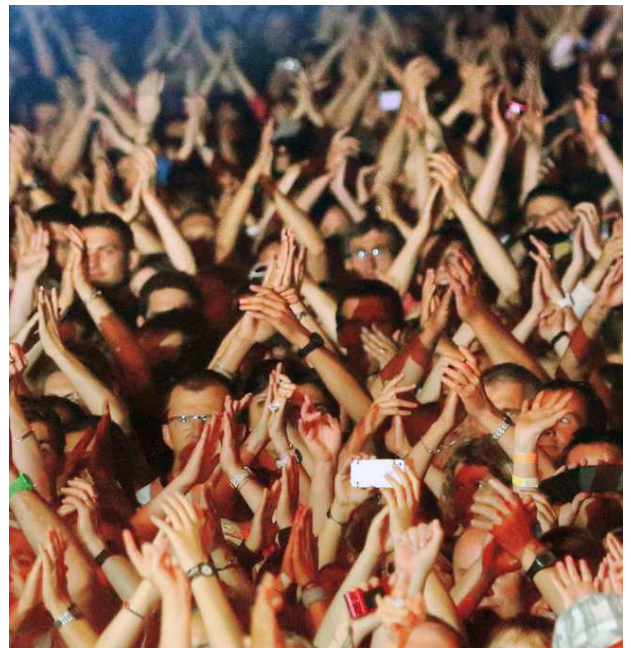
	Rotation générale	Homepage
FORMATS DISPLAY APPLICATIONS MOBILES		
		Tarif CPM Brut
Interstitial		50 €
Bannière	15 €	20 €
FORMATS DISPLAY APPLICATIONS TABLETTES		
Interstitial		55 €
Bannière	20 €	25 €
Pavé	20 €	25 €
FORMATS VIDÉOS		
Pré-roll	150 €	
Post-roll	115 €	

AUTRES SUPPORTS

Newsletter	A l'envoi	1 500 €
Mailing	A l'adresse	sur devis

DÉGRESSIFS VOLUME		
de	à	Taux
1 €	32 000 €	- 60%
32 001 €	48 300 €	- 61%
48 301 €	90 000 €	- 63%
90 001 €	157 000 €	- 65%
157 001 €	250 500 €	- 67%
250 501 €	et plus	- 69%

Ces dégressifs volumes s'appliquent exclusivement aux investissements bruts réalisés sur les formats Web Display.



SUPPORTS WEB



	Options	Rotation Générale	Rotations Articles	Rubrique	Homepage de Rubrique
FORMATS DISPLAY					
					Tarif CPM Brut
Bannière (728x90, 1000x90)	Classique	15 €	18 €	20 €	25 €
	Expand	18 €	22 €	24 €	30 €
	Associé à FT	26 €	31 €	34 €	43 €
Bannière Grand angle (1000x200)	Classique	55 €	58 €	60 €	65 €
Bannière push down (1000x450 → 90)	Classique	75 €	78 €	80 €	85 €
Masthead (1000x250)	Classique	80 €	84 €	87 €	90 €
Pavé (300x250)	Classique	20 €	23 €	25 €	30 €
	Expand	24 €	28 €	30 €	36 €
	Associé à FT	34 €	39 €	43 €	51 €
Pavé article (300x250)			35 €	40 €	
Grand Angle (300x600)	Classique	50 €	53 €	55 €	60 €
	Expand	60 €	64 €	66 €	72 €
Interstitial (800x600)		45 €	48 €	50 €	55 €
Papier peint		88 €	90 €	92 €	100 €
Format impactant ¹			sur devis		

¹ Le format impactant peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion

Rotation Générale

FORMATS VIDÉO

Tarif CPM Brut

Pré-Roll	100 €
Post-Roll	70 €
In-Read	100 €

Homepage

FORFAIT D'EXCLUSIVITÉ

Tarif Forfait Brut à la journée

Habillage 100% PDV	24 000 €
Habillage + impactant ¹ 100% PDV	30 000 €
Habillage 100% PDV + entrée de site ²	32 000 €

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

¹ Le format impactant est cappé à 1/jour/internaute et peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

² Capping 1 VU / jour.



SUPPORTS MOBILE / TABLETTES



	Rotation générale	Homepage
FORMATS DISPLAY APPLICATIONS MOBILES		
		Tarif CPM Brut
Interstitial		50 €
Bannière	15 €	20 €
Swipe Interstitiel entre articles sur l'app. iPhone uniquement	30 €	
FORMATS DISPLAY APPLICATIONS TABLETTES		
Interstitial		55 €
Bannière	20 €	25 €
Pavé	20 €	25 €
Slider Skyscraper dynamique sur les homepages de rubrique de l'app. iPad uniquement	33 €	
Swipe Interstitiel entre articles sur l'app. iPad uniquement	33 €	
FORMATS VIDÉOS		
Pré-roll	150 €	
Post-roll	115 €	

AUTRES SUPPORTS

Newsletter	A l'envoi	1 500 €
Mailing	A l'adresse	sur devis

DÉGRESSIFS VOLUME		
de	à	Taux
1 €	20 000 €	- 60%
20 001 €	32 432 €	- 63%
32 433 €	60 000 €	- 65%
60 001 €	93 939 €	- 67%
93 940 €	et plus	- 69%

Ces dégressifs volumes s'appliquent exclusivement aux investissements bruts réalisés sur les formats Web Display.





SUPPORTS WEB

	Options	Rotation Générale	Rubrique
FORMATS DISPLAY			Tarif CPM Brut
Bannière (728x90, 1000x90)	Classique	20 €	25 €
	Expand	24 €	30 €
	Associé à FT	34 €	43 €
Bannière Grand angle (1000x200)	Classique	60 €	65 €
Bannière push down (1000x450 → 90)	Classique	80 €	85 €
Masthead (1000x250)	Classique	87 €	90 €
Pavé (300x250)	Classique	25 €	30 €
	Expand	30 €	36 €
	Associé à FT	43 €	52 €
Grand Angle (300x600)	Classique	55 €	60 €
	Expand	66 €	72 €
Interstitial (800x600)		50 €	55 €
Papier peint		88 €	92 €
Format impactant ¹		sur devis	

¹ Le format impactant peut être soumis à la validation de l'Éditeur avant diffusion

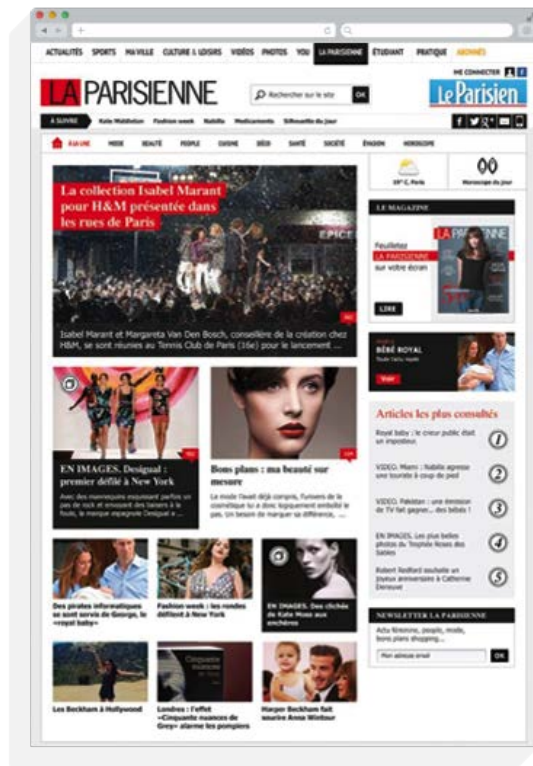
	Rotation Générale
FORMATS VIDÉO	
	Tarif CPM Brut
Pré-Roll	100 €
Post-Roll	70 €

	Rotation Générale
FORMATS PERFORMANCES	
	Tarif CPM Brut
CPC (floating) Tous formats display (bannières, pavés, interstitiels) - Facturation au réel délivré	1 €

	Homepage
FORFAIT D'EXCLUSIVITÉ	
	Tarif Forfait Brut à la journée
Habillage 100% PDV	15 000 €
Habillage + impactant ¹ 100% PDV	19 000 €

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

¹ Le format impactant est capé à 1/jour/internaute et peut être soumis à la validation de l'Éditeur avant diffusion.





SUPPORTS MOBILE / TABLETTES

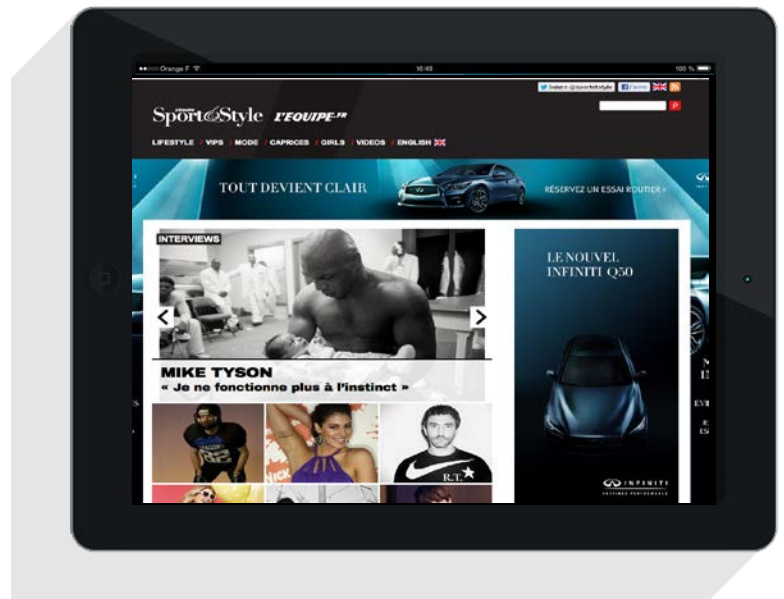
	Rotation générale	Homepage
FORMATS DISPLAY APPLICATIONS MOBILES		
		Tarif CPM Brut
Interstitial		50 €
Bannière	15 €	20 €
FORMATS DISPLAY APPLICATIONS TABLETTES		
Interstitial		55 €
Bannière	20 €	25 €
Pavé	20 €	25 €
FORMATS VIDÉOS		
Pré-roll	150 €	
Post-roll	115 €	

AUTRES SUPPORTS

Newsletter	A l'envoi	800 €
Mailing	A l'adresse	sur devis

DÉGRESSIFS VOLUME		
de	à	Taux
1 €	20 000 €	- 60%
20 001 €	32 432 €	- 63 %
32 433 €	60 000 €	- 65 %
60 001 €	93 939 €	- 67 %
93 940 €	et plus	- 69 %

Ces dégressifs volumes s'appliquent exclusivement aux investissements bruts réalisés sur les formats Web Display.



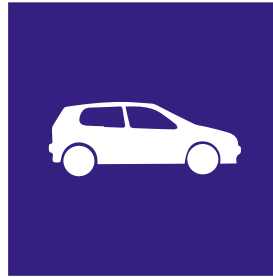
Ces remises et majorations sont valables pour l'ensemble des supports d'Amaury Médias Digital et s'appliquent sur chaque ordre d'insertion.

REMISES

Nouvel annonceur	- 10 %
Secteur Culture	- 30 %
Multi-sites	- 15 %
Cross-Média (2 et +)	- 15 %
Remise professionnelle	- 15 %

MAJORATIONS

Géolocalisation	+ 30 %
Affichage simultané	+ 10 %
Formats vidéos	+ 20 %
Événements sportifs	+ 30 %
Ciblage (horaire, comportemental)	+ 30 %



Amaury Médias, Société par Action simplifiée au capital de 2 430 000 €, dont le siège se situe 738, rue Yves Kermen - 92100 Boulogne-Billancourt, inscrite au RCS de Nanterre sous le n°389 505 850 et représentée par Madame Marianne SIPROUDHIS, en sa qualité de Présidente.

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Définitions

« Annonceur » désigne toute personne morale ou physique qui achète ou fait acheter de l'espace publicitaire auprès d'AMAURY MEDIAS.

« Espace Publicitaire » désigne tout espace réservé à la publicité au sein d'un support.

« Mandataire » désigne toute personne morale ou physique qui agit pour le compte d'un annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat écrit d'achat d'espace publicitaire. Pour l'ensemble des présentes C.G.V. ne peut être considérée comme mandataire qu'une personne morale immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés avec un code d'activité 744B ou 741G.

« Publicité » désigne tout message inséré au sein d'un espace publicitaire en vue de promouvoir directement ou indirectement la fourniture de biens et/ou de services, y compris ceux qui sont présentés sous leur appellation générique ou qui assurent la promotion d'une entreprise qu'elle soit publique ou privée, commerciale ou non, ainsi que les messages d'intérêt général à caractère non publicitaire diffusés dans le cadre des campagnes des organisations caritatives ou des campagnes d'information des administrations.

« Supports » désigne l'ensemble des sites Internet, mobiles, tablettes ou tout autre support à venir dans lequel la publicité sera diffusée et dont AMAURY MEDIAS assure la régie publicitaire. La liste des supports est disponible sur le site www.amaurymedias.fr.

Application des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions de vente par AMAURY MEDIAS à l'Annonceur et son éventuel Mandataire dans le cadre d'achat d'espace publicitaire dans les supports commercialisés par AMAURY MEDIAS. Toute souscription d'un ordre d'insertion implique l'acceptation pleine et entière des tarifs et des présentes conditions générales de vente. Le contrat entre l'Annonceur, son éventuel Mandataire, et AMAURY MEDIAS se compose des présentes conditions générales de vente, de l'ordre de publicité, des spécifications techniques et des éventuelles conditions particulières rattachées à des offres spécifiques, ainsi que des tarifs, qui forment un tout indissociable et indivisible. Toute disposition de l'ordre de publicité et/ou des conditions particulières en contradiction avec les présentes conditions générales de vente prévaudra sur les présentes conditions générales

de vente. En cas de contradiction entre les présentes conditions générales de vente et les conditions générales d'achat de l'Annonceur et son éventuel Mandataire, les présentes conditions prévaudront, nonobstant toute clause contraire, ce que l'Annonceur et son éventuel Mandataire reconnaît et accepte expressément. AMAURY MEDIAS se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV, notamment afin de se conformer à l'évolution de la législation et ce, sous réserve d'en informer les Annonceurs ou leurs Mandataires une semaine avant la date d'entrée en vigueur. Nos ventes sont faites directement à l'Annonceur ou par l'intermédiaire de son Mandataire dans le cadre d'un contrat de mandat. Les obligations souscrites par AMAURY MEDIAS à l'occasion d'un ordre de publicité ne peuvent l'être que vis-à-vis d'un Annonceur. En conséquence, AMAURY MEDIAS ne peut être tenu à aucune obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis d'un Mandataire.

ARTICLE 2. ORDRE DE PUBLICITÉ

Tout achat d'espace publicitaire sur les Supports commercialisés par AMAURY MEDIAS fait l'objet d'un ordre de publicité. Il s'agit d'un document signé AMAURY MEDIAS qu'elle adresse à l'Annonceur (ou son Mandataire) en réponse à la demande de réservation d'espace publicitaire de ce dernier, et compte tenu des disponibilités du planning de AMAURY MEDIAS. Toute demande de réservation d'espace publicitaire adressée à AMAURY MEDIAS par l'Annonceur ou son Mandataire doit préciser la période de diffusion souhaitée ainsi que la marque du produit ou du service objet du message publicitaire. Elle est adressée au moins cinq jours ouvrés avant la date de première mise en ligne de la publicité. La confirmation d'ordre de publicité doit être retournée à AMAURY MEDIAS dûment contresigné par l'Annonceur ou son Mandataire sous trois jours ouvrés avant la date de mise en ligne de la campagne. En cas d'existence d'un Mandataire, l'acceptation de la confirmation d'ordre par AMAURY MEDIAS sera subordonnée à la communication préalable par le Mandataire soit du contrat de mandat le liant à l'Annonceur, soit de la lettre d'accréditation de Mandataire mentionnant l'existence de ce mandat et les conditions de facturation et de règlement qui y sont prévues. Le contrat de mandat, comme la lettre d'accréditation seront réputés être maintenus en vigueur jusqu'à notification écrite par

l'Annonceur à AMAURY MEDIAS de leur résiliation. A défaut, l'ordre pourra ne pas être enregistré et ne sera pas pris en compte par AMAURY MEDIAS.

ARTICLE 3. MESSAGES PUBLICITAIRES

L'Annonceur s'assure de la licéité des publicités et du respect de l'ordre public et des bonnes moeurs. Les messages publicitaires sont rédigés en langue française avec, le cas échéant, une traduction, en application de la loi n° 94- 665 du 4 août 1994. Tout message publicitaire doit être clairement présenté comme une publicité et identifier l'Annonceur. L'Annonceur garantit qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et industrielle permettant la diffusion des publicités, ainsi que des droits relevant de la personnalité et ce, sans limitation de durée, en nombre de représentations et de reproductions. Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire. Ces derniers garantissent en conséquence solidairement AMAURY MEDIAS contre toute action ayant pour cause le contenu du message publicitaire diffusé sur les supports commercialisés par AMAURY MEDIAS, sa présentation, et généralement, l'exécution de l'ordre de publicité. L'Annonceur autorise AMAURY MEDIAS pour les besoins de sa propre communication à utiliser gracieusement et/ou à reproduire, en totalité ou pour partie, la campagne publicitaire, objet du contrat, dans tous ses documents promotionnels diffusés en France ou à l'étranger, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit. Les marques, qui sont la propriété d'AMAURY MEDIAS ou des Editeurs de sites Internet, mobiles et tablettes et autres supports à venir, ne peuvent être utilisées dans une annonce publicitaire, comme d'aucune autre façon, sans une autorisation préalable écrite d'AMAURY MEDIAS.

ARTICLE 4. TARIFS, CONDITIONS COMMERCIALES ET REMISE PROFESSIONNELLE

Les ordres de publicité sont facturés sur la base du tarif hors taxes en vigueur au jour de l'établissement de ceux-ci et conformément aux tarifs publiés pour chacun des supports commercialisés par AMAURY MEDIAS. Ils sont communiqués sur demande et consultables sur le site www.amaurymedias.fr. La réactualisation des tarifs est accessible sur ce même site. Le prix tarif comprend une mise en ligne, ainsi que, le cas échéant, une modification des créations de la campagne au maximum par période de quinze jours. Le tarif comprend également, sous réserve de l'obtention par AMAURY MEDIAS de l'autorisation de l'Editeur, la possibilité pour l'Annonceur de créer un lien hypertexte renvoyant vers son site Internet et d'avoir accès aux statistiques de sa campagne publicitaire. AMAURY MEDIAS se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et sa politique commerciale en respectant un préavis d'une semaine au moins avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications. En cas de baisse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité établi après leur publication sur le site, mobile ou tablette considéré. En cas de hausse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité dont la confirmation sera reçue après un mois suivant la publication de ces nouveaux tarifs sur le site, mobile ou tablette considéré. Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, il est appliqué une remise professionnelle de 15 % sur le prix tarif net hors taxes, après application des majorations, du dégressif volume et des dégressifs commerciaux. Les frais techniques sont en sus et ne bénéficient pas des dégressifs commerciaux et de la remise professionnelle.

ARTICLE 5. EXÉCUTION DES ORDRES DE PUBLICITÉ

Éléments techniques

Les éléments techniques nécessaire à la diffusion de la campagne doivent impérativement être mis à disposition de AMAURY MEDIAS au plus tard deux jours ouvrés avant la date de première mise en ligne stipulée à l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par AMAURY MEDIAS. Sur les formats événementiels, les délais de livraison des éléments techniques aux spécificités d'AMAURY MEDIAS sont portées jusqu'à cinq jours ouvrés avant la date de diffusion. Les spécifications techniques d'AMAURY MEDIAS sont disponibles en ligne, régulièrement mise à jours en fonction des contraintes techniques nouvelles, à l'URL suivante : <http://www.amaurymedias.fr/digital/recos/>. Le défaut, le retard et l'erreur de livraison des éléments techniques libèrent AMAURY MEDIAS de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle et aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée par le client. AMAURY MEDIAS facturera la totalité du volume réservé sur l'ordre de publicité pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte part de voix. Une livraison à moins de 24h de la date de début de diffusion, ou moins de cinq jours ouvrés pour les formats événementiels, et ne permettant pas la mise en ligne de la campagne à la date souhaitée, entraîne une facturation de 80% du montant net acheté. AMAURY MEDIAS n'est tenu de restituer les

éléments techniques remis par l'Annonceur, même en cas d'annulation de la campagne, ni de les conserver. En dehors d'une mise en ligne, ainsi que d'une modification des créations de la campagne de publicité par période de quinze jours, AMAURY MEDIAS se réserve le droit de refuser toute nouvelle mise en ligne et/ou modification de créations demandée par l'Annonceur. En cas d'acceptation d'AMAURY MEDIAS, la nouvelle mise en ligne, ou la modification de créations pourra donner lieu à une majoration de 15% sur le prix tarif net hors taxes des formats concernés. Pour toute publicité hébergée par un autre serveur (communément appelé « redirect » ou « tags »), l'Annonceur devra impérativement prévenir AMAURY MEDIAS, 24 heures ouvrées à l'avance en cas d'interruption ou rupture des liens. L'Annonceur, ou son Mandataire, est responsable du fonctionnement de ces « redirects » et du respect de la réglementation applicable en la matière et de toute faille de sécurité relative à ces mêmes « redirects ». En cas de dysfonctionnement, il devra immédiatement remédier à celui-ci dès qu'AMAURY MEDIAS lui en aura notifié. Dans le cas échéant, AMAURY MEDIAS se réserve le droit de désactiver les « redirects » concernés à tout moment ou de procéder à toutes mesures nécessaires afin d'empêcher ces éléments de mettre en péril la diffusion ou la sécurité des Supports concernés.

L'Annonceur, ou son Mandataire, souhaitant collecter des données de connexion ou personnelles sur les utilisateurs des Supports, par quelques moyens que ce soit, doit en informer AMAURY MEDIAS, 48 heures ouvrées à l'avance et recueillir l'autorisation écrite préalable d'AMAURY MEDIAS. Dans le cadre de cette collecte, l'Annonceur, ou son Mandataire, se conforme aux règles établies par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux Dchiers et aux libertés dite Loi « Informatique et Libertés ».

L'Annonceur, ou son Mandataire, a l'obligation de permettre à AMAURY MEDIAS d'avoir accès à l'ensemble des données collectées via un outil de suivi. Les données collectées n'auront qu'un caractère informatif et n'engagent pas contractuellement les parties sauf si l'ordre de publicité concerné stipule le contraire. En cas de manquement de l'Annonceur, ou son Mandataire, à ses obligations en la matière, ou dans l'hypothèse où AMAURY MEDIAS aurait connaissance de l'imminence ou de la réalisation de collecte de données non-autorisée ou générant un dysfonctionnement, AMAURY MEDIAS serait en droit de suspendre ou mettre en place toutes mesures nécessaires pour empêcher l'intégration desdits moyens de collecte.

Emplacement publicitaire

Les espaces publicitaires proposés par AMAURY MEDIAS dans l'ordre de publicité s'entendent toujours sous réserve du nombre de pages vues au moment de la réception de la confirmation de l'ordre de publicité. Dans le cas où l'emplacement publicitaire proposé dans l'ordre de publicité ne pourrait être respecté, AMAURY MEDIAS fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition de l'Annonceur un autre emplacement de valeur équivalente.

Paiement

La publicité est payable sans escompte à réception de la facture, sauf stipulation contraire convenue par accord particulier. En cas d'application d'un escompte, la TVA de la facture correspondante devra être réduite au prorata. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter à la libre interprétation d'AMAURY MEDIAS, il pourra être demandé une avance de 30% du montant HT à l'ordre de publicité. Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard pourraient être appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. En cas de recouvrement contentieux et/ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée extérieure, tous les frais demeureront à la charge de l'Annonceur. De plus, tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraînera le droit de suspendre dès le lendemain du défaut de paiement l'exécution des campagnes en cours. Les factures émises par AMAURY MEDIAS sont payables au lieu de son principal établissement. L'acceptation préalable de traites ou lettres de change ne peut en aucun cas constituer une dérogation aux conditions et délais de règlement des factures d'AMAURY MEDIAS ou à leur lieu de règlement. En aucun cas, les paiements qui sont dus à AMAURY MEDIAS ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans l'accord écrit et préalable de la part d'AMAURY MEDIAS. Tout paiement entre les mains d'AMAURY MEDIAS s'impute sur les sommes dues, quelle qu'en soit la cause en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. Les réductions de prix ne sont acquises que pour autant que les obligations et prestations y donnant droit aient été effectivement exécutées ou réalisées.

ARTICLE 7. RÉCLAMATION ET CONTESTATION

Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, doit être portée à la connaissance d'AMAURY MEDIAS par lettre recommandée et dans un délai

maximum de quinze jours après la date de la facture. Passé ce délai aucune contestation ne sera plus recevable. En tout état de cause, l'Annonceur ou son Mandataire s'oblige à payer, sans aucun retard, la partie non contestée de la facture. Toute réclamation relative à la diffusion d'une campagne ne pourra être prise en compte par AMAURY MEDIAS si elle n'est pas consécutive à un contrôle effectué conjointement par l'Annonceur et un collaborateur (ou salarié) d'AMAURY MEDIAS. Il est entendu que le serveur de diffusion publicitaire d'AMAURY MEDIAS fera foi entre les Parties. Article 8. Loi et compétence L'élection de domicile est faite à l'adresse indiquée en tête des factures d'AMAURY MEDIAS. L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente, ainsi que tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence, sont soumis au droit français. Tout litige susceptible de résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente ou de l'ordre d'insertion ou de toutes éventuelles conditions techniques régissant cet ordre sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre, nonobstant toute éventuelle connexité, demande incidente ou en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. AMAURY MEDIAS disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente et en particulier celle du siège social du client. Les effets de commerce ou acceptation de règlement ne feront ni novation, ni dérogation à la présente clause. Article 9. Choix de la publicité et de l'annonceur AMAURY MEDIAS se réserve le droit de refuser toute insertion publicitaire qui serait contraire à ses intérêts moraux et matériels, serait contraire à la loi, ainsi qu'à ceux de son éditeur, à ses critères de qualité et au contenu rédactionnel de ses Supports et ce, sans obligation d'en justifier les motifs. AMAURY MEDIAS se réserve la possibilité de refuser tout ordre de publicité émanant d'un Annonceur présentant des risques d'insolvabilité. AMAURY MEDIAS se réserve également le droit de refuser tout nouvel Ordre émanant d'un client présentant, au moment de la passation de ce nouvel ordre de publicité, des retards de règlement pour des insertions déjà réalisées par AMAURY MEDIAS. Article 10. Dispositions diverses Les Parties conviennent que les dispositions stipulées en préambule et en annexe de la présente Convention font partie intégrante de la Convention. Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions de la Convention serait déclarée nulle ou sans effet de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, les Parties s'engagent à se concerter pour remédier à la cause de nullité constatée, de sorte que, sauf impossibilité, la Convention poursuive ses effets sans discontinuité.

NATIVE ADS

Les Native Ads sont un nouveau territoire de communication pour les marques. En s'appuyant sur un contenu axé sur l'expertise, en profitant d'une intégration au cœur du contenu éditorial de nos sites et en communiquant sur la durée, les marques suscitent l'intérêt de l'internaute et renforcent son engagement.

L'Annonceur garantit AMAURY MEDIAS et le PARISIEN que les textes, images, photos (ci-après Les Contenus) qu'il transmet dans le cadre de l'opération PAROLES DE MARQUES ne comprennent aucun élément politique, polémique ni aucun aspect purement promotionnel (notamment mise en avant d'un prix, d'une offre promotionnelle...). Par ailleurs, l'Annonceur garantit AMAURY MEDIAS et le PARISIEN que les textes, images, photos (ci-après Les Contenus) qu'il transmet dans le cadre de l'opération PAROLES DE MARQUES ne comportent aucune information ou aucun élément à caractère raciste, pornographique, illégal, notamment sexuels, incitant à la violence, incitant à la discrimination qu'elle soit basée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle ou l'âge, et plus généralement que l'ensemble des Contenus fournis n'est pas contraire aux bonnes mœurs et aux lois françaises en vigueur.

L'Annonceur garantit également AMAURY MEDIAS et le PARISIEN que les Contenus sont libres de droits de tierces personnes de sorte que AMAURY MEDIAS ou le PARISIEN ne soient pas inquiétés lors de la parution desdits Contenus. En conséquence, l'Annonceur garantit AMAURY MEDIAS et Le PARISIEN que les Contenus ne comportent aucune reproduction ou élément quelconque susceptible de violer le droit des tiers et de donner lieu à des actions fondées notamment sur le plagiat, la concurrence déloyale, la responsabilité civile ou d'apporter un trouble quelconque. L'EDITEUR se réserve le droit de refuser, sans en indiquer la raison, la publicité/contenu qu'il estimerait contraire à la bonne tenue, à la bonne présentation du Titre et plus généralement à ses intérêts matériels ou moraux, lui seul en étant juge.

ARTHUR MILLET

Directeur Amaury Média Digital
amillet@amaurymedias.fr

**NICOLAS MALARD**

Directeur Commercial
nmalard@amaurymedias.fr

PÔLE COMMERCIAL

commerciauxdigital@amaurymedias.fr

PÔLE ACCOUNT MANAGER

accountdigital@amaurymedias.fr

PÔLE TRAFFIC

traffic@amaurymedias.fr

OPÉRATIONS SPÉCIALES

www.bbyamaurymedias.com

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DIGITAL

www.amaurymedias.fr/digital/recos

Adhérent du syndicat
des Régies Internet :



Membre fondateur de l'AdExchange



Partenaire



Pour nous suivre sur Twitter : @AmauryMedias

Amaury Médias - 738, rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt Cedex
Tel : 01 41 04 97 00 - Fax : 01 41 04 97 44 - www.amaurymedias.fr